



PÉTITION INTERSYNDICALE

Les nouvelles règles du mouvement :

un saut vers la flexibilité et l'opacité

Suite à la parution de la note ministérielle et aux deux réunions à la DSDEN 50, les organisations syndicales, membres de la CAPD et du CTSD, ont manifesté leurs fortes désapprobations face aux bouleversements imposés par le ministère qui ne laisse la porte ouverte à la négociation que sur quelques points.

L'intersyndicale sera reçue le mercredi 13 mars en audience par la DASEN afin de défendre nos revendications. C'est pourquoi, dans cette période de « négociation » nous vous invitons à signer cette pétition de l'intersyndicale SNUipp-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, Sud Education et FNEC-FP-FO.

Les règles du mouvement seront validées au CTSD du 22 mars. Un maximum de signatures devra être récolté pour cette date ! Nous adresserons à la DSDEN un pointage régulier du nombre de signataires.

| | Ce que veut imposer l'administration | Les revendications de l'Intersyndicale |
|--|--|--|
| 1ère liste de vœux | Limitation de la liste de vœux principale à 30 vœux. | Passage de 30 à 40 vœux sur la liste principale comme le prévoit la note de service ministérielle. |
| Nouveau type de poste : TITULAIRE DE SECTEUR | Création de postes de Titulaires secteurs (TS), postes fractionnés rattachés à une tête de poste virtuelle. | Affecter les TS sur des têtes de postes réelles correspondant à leur résidence administrative. |
| | Possibilité de composer ces postes de TS sur une zone géographique étendue (3 circonscriptions limitrophes de la tête de poste.) | Composer ces postes à partir de fractions disponibles sur une zone de taille réduite (environ 12/4 de circonscription). |
| 2ème liste de vœux pour les personnels à mobilité obligatoire | Obligation de saisir 7 vœux géographiques : ce qui revient à postuler sur les 2/3 du département avec affectation à titre définitif. | Limiter cette saisie obligatoire à 1 vœu géographique (comme le prévoit la note de service). Conserver le principe d'une affectation à titre provisoire pour ces vœux subis. |
| | Découpage du département en 3 zones géographiques (BEC Nord, BEC Centre, BEC Sud) avec 4 vœux pédagogiques par zone. | Conserver le découpage en 12 zones mouvement pour limiter les déplacements kilométriques des collègues. |
| BARÈME | La refonte du barème pour la mise en place d'une bonification pour rapprochement de conjoint ou pour la garde alternée d'enfant. | Si l'ordre proposé par le ministère semble acceptable, nous voulons que : - la bonification pour handicap assure une priorité absolue, - conserver à l'AGS un équilibre respectable entre la bonification de carte scolaire et l'ancienneté de service |
| PARITARISME | Évincer les syndicats lors des opérations de mutations : règles du mouvement discutées en CTSD (et non plus en CAPD), postes de TS construits sans contrôle des syndicats... | Rendre aux élu.e.s de la CAPD leurs prérogatives tant en matière d'élaboration des règles du mouvement que dans le contrôle d'un fonctionnement équitable des mutations. |

